



Services domestiques

K1304

L'agent à domicile intervient afin d'assurer des activités domestiques simple pour un meilleur confort de vie des personnes. Il réalise et aide à l'accomplissement des activités d'entretien du domicile.

Il peut également de manière occasionnelle être amené à réaliser des activités de services et d'accompagnement auprès de publics (enfants, personnes âgées,...).

Les formations d'accès

Pas de diplôme spécifique nécessaire

La détention d'un **CAP/BEP** peut néanmoins faciliter l'accès à ce métier

Les profils recherchés

L'intervention des professionnels au domicile des clients nécessite une rigueur certaine ainsi qu'une capacité affirmée au suivi et au respect des consignes. Le recrutement par une entreprise de services à domicile s'accompagne d'une adhésion obligatoire à la charte déontologique de l'employeur.

Les compétences requises

- Connaissance des règles d'hygiène
- Autonomie
- Capacité d'adaptation
- Minutie

Conditions d'exercice du métier

Lieux d'exercice :

- Au domicile des clients

Conditions de travail :

- Horaires fractionnés
- Travail le week-end fréquent
- Salaire : NC

Se former sur le territoire

CLPS MORBIHAN - Vannes
IBEP FORMATION - Vannes

Localisation des offres à pourvoir sur les 3 derniers mois

